

VIVRE  
L'ENTREPRISE

RASSEMBLER LES PROFESSIONNELS QUI COMPOSENT LE TISSU ÉCONOMIQUE D'UN MONDE QUI CHANGE



## LES TROPHÉES DU FOOD&COFFEE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite de dépôt du dossier :

**30 mai 2021**

À renvoyer à : ✉ [marine@edyevent.fr](mailto:marine@edyevent.fr)

☎ **06 62 13 19 13**

Société \_\_\_\_\_ Fonction \_\_\_\_\_

Activité (*descriptif*) \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (*si différente*) \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Site \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

**Remarques acceptées par  
l'Organisateur Edyevent**

---

---

---

**Les Premiers Trophées de Vivre l'Entreprise ouvrent leurs portes afin de valoriser les innovations de produits, concepts services et matériels des exposants, les bonnes pratiques en entreprise, et ainsi faire du Food&Coffee Summit un RDV indispensable pour les professionnels du Vending.**

**Quel nom pourriez-vous donner à votre projet/action ? :**

---

**Vous participez à la catégorie suivante :**

Trophée Innovation **de produits**

Cette catégorie récompense le produit le plus innovant par sans goût sa recette ou son packaging

Trophée Innovation **de concepts**

Cette catégorie récompense le concept le plus innovant par sa technologie son ergonomie et les services proposés aux collaborateurs

Trophée Innovation **de services**

Cette catégorie récompense le service le plus innovant par sa technologie, sa valeur ajoutée

Trophée Innovation **de matériels**

Cette catégorie récompense le matériel le plus innovant par sa technologie, son design, son ergonomie

**Présentez-nous votre action (5 lignes maximum) :**

(Ce texte sera publié sur le site Internet, la newsletter dédiée et l'E-catalogue remis aux pré enregistrés du salon)

---

---

---

---

---

**En quoi votre action s'inscrit dans une démarche de solution Food&Coffee pour l'entreprise et ses collaborateurs ? :**

---

---

---

---

## Les critères :

- Innovation
- Efficacité
- Réalité
- Pérennité
- Clarté de la présentation orale

Je joins, par mail, et **avant le 30 mai 2021** : ✉ [marine@edyevent.fr](mailto:marine@edyevent.fr)

- 3 Photos, maximum
- Mon logo obligatoirement

## Composition du jury des Trophées du Food&Coffee Summit

Le jury est composé de :

- ◆ Un membre de l'organisation de Vivre l'Entreprise
- ◆ Un Expert
- ◆ Un Média
- ◆ Un Ambassadeur

## Rétro planning et organisation des Trophées

Chaque exposant ou décideur, souhaitant candidater avec un **projet concret**, remplit un dossier par **écrit** avec une photo minimum et 3 maximum, qu'il peut agrémenter de documents visuels  
Date limite de dépôt des dossiers : **au 25 mai 2021**.

Les dossiers complets sont envoyés par mail (en pdf) aux membres du jury, qui les notent suivant un barème.

L'organisation **réunit le jury dans la matinée du 11 juin 2021 à Paris** (réunion physique ou par confcall) pour établir les lauréats. Les **résultats** seront donnés, avec la présentation du jury le 23 juin 2021 **lors de la soirée de Gala du Salon**.

## Résultats

Les lauréats des Trophées du Food&Coffee Summit seront récompensés **lors de la soirée du Gala du Food&Coffee Summit, le 23 juin 2021**.

Se tiendra également, lors de cette soirée du Gala, la **présentation du jury**, dont la présence sur Vivre l'Entreprise est la bienvenue.

## Récompenses

Les lauréats auront une publication sur les **médias partenaires de Vivre l'Entreprise** et sur une **newsletter dédiée**.

Tous les participants auront un relai sur des **écrans** lors du Salon Vivre l'Entreprise

Tous les participants seront identifiés sur le **magazine** :

- En amont : annonce de la liste des candidats
- Après le Salon : annonce des lauréats

## Règlement du Forum : confidentialité

Les participants aux Trophées du Food&Coffee Summit acceptent que leur nom, prénom, société, fonction, dossier paraissent sur nos supports de communication.

**Toutes les autres informations communiquées au jury par les participants seront confidentielles, le Salon Vivre l'Entreprise s'y engage.**

## Règlement Intérieur Général des Trophées Food&Coffee :

**Article 1** - Les Trophées du Food&Coffee sont une marque de la société Edevent, domiciliée au 4 Rue de la Ferme – 92250 La Garenne-Colombes et immatriculée au RCS 420 013 765.

**Article 2** – Le Salon Vivre l'Entreprise organise un concours Food&Coffee afin de valoriser les innovations exposants, les bonnes pratiques en entreprise, et ainsi faire du Salon Vivre l'Entreprise un RDV indispensable pour les professionnels du Vending.

**Article 3 – Constitution du dossier** - Les inscriptions aux Trophées du Food&Coffee sont ouvertes à tous les exposants, disposant d'un projet concret abouti. Chaque personne, souhaitant candidater, remplit un dossier par écrit avec une photo minimum et 3 maximum, qu'il peut agrémenter de documents visuels, à transmettre par mail, en PDF, à :

✉ [marine@edevent.fr](mailto:marine@edevent.fr)

Un mail de confirmation est adressé au participant.

**Les inscriptions sont désormais ouvertes et se terminent le 30 mai 2021**

**Article 4 – Tarifs Trophées ouverts aux fournisseurs** - Une participation financière vous sera demandée. Le règlement de l'inscription aux Trophées du Food&Coffee peut se faire par virement bancaire ou par chèque. Le postulant recevra une confirmation par email du bon enregistrement de son paiement.

A défaut de paiement avant la date du concours et sans nouvelle du participant, Vivre l'Entreprise se réserve le droit d'en annuler son inscription.

**Article 5 – Jury** - Les projets pour les Trophées du Food&Coffee seront jugés et décernés par un jury composé d'un membre de Food&Coffee Markets et de gestionnaires. Par catégorie, les dossiers complets sont envoyés par mail (en PDF) aux membres du jury, qui les notent suivant un barème. L'organisation réunira le jury le 10 juin 2021 afin d'établir les lauréats. Le jury, se réunissant préalablement, est entièrement décisionnaire. Les décisions prises ne pourront, en aucun cas, faire l'objet de contestation et n'auront pas à être motivées. C'est pourquoi, aucun recours ne pourra être entrepris contre Vivre l'Entreprise quant aux décisions du jury.

**Article 6 – Catégories** – Vivre l'Entreprise a identifié différentes catégories pour les Trophées :

- ◆ Trophée innovation **de produits**
- ◆ Trophée innovation **de concepts**
- ◆ Trophée innovation **de services**
- ◆ Trophée innovation **de matériels**

**Article 7 – Résultats** - Les lauréats des Trophées du Food&Coffee seront récompensés lors de la soirée du Gala du Forum, le 23 juin 2021.

Se tiendra également lors de cette soirée de Gala, la présentation du jury. Les participants aux Trophées du Food&Coffee acceptent que leur nom, prénom, société, fonction, dossier paraissent sur nos supports de communication.

Toutes les autres informations communiquées au jury par les participants seront confidentielles, Vivre l'Entreprise s'y engage.

**Article 8** - Les lauréats auront une publication sur les médias partenaires de Vivre l'Entreprise et sur une newsletter particulière.

Tous les participants auront un relai sur le Food&Coffee Markets et sur des écrans lors du Salon Vivre l'Entreprise.

**Article 9** – Vivre l'Entreprise se réserve le droit de modifier ce règlement intérieur, sans qu'aucun recours ne puisse être engagé contre les organisateurs.

Il revient à chaque candidat d'en prendre connaissance avant chaque procédure d'inscription.

**Article 10** - Toute personne inscrite sur les Trophées du Food&Coffee, déclare automatiquement avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et s'engage à le respecter.

Le participant s'engage également à toute renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et de déroulement des Trophées du Food&Coffee, ainsi que l'acceptation pure et simple des résultats.

**Article 11** – Vivre l'Entreprise ainsi que les sociétés partenaires ou prestataires ne peuvent être tenus pour responsables des perturbations sur le réseau de l'établissement, sur le réseau internet ou des pertes d'information dues à l'internet.

Ils ne peuvent être tenus responsables, non plus, de toute perturbation due à des incidents techniques, faits de grèves ou toute interruption indépendante de leur volonté.

## Bon de commande :

- J'accepte les conditions du règlement intérieur des Trophées du Food&Coffee
- Je suis une entreprise exposante au Salon Vivre l'Entreprise :
- Je procède à un virement de 900 € HT (RIB ci-dessous) et 500€ HT par projet supplémentaire  
OU
  - Je joins un chèque de 900€ HT par projet à l'ordre de Edyevent (adresse ci-dessous), Trophée QVT&Environnement et 500€ HT par projet supplémentaire
- Je suis une entreprise non exposante au Salon Vivre l'Entreprise :
- Je procède à un virement de 1.650 € HT (RIB ci-dessous) et 500€ HT par projet supplémentaire  
OU
  - Je joins un chèque de 1.650€ HT par projet à l'ordre de Edyevent (adresse ci-dessous) Trophée Food&Coffee et 500€ HT par projet supplémentaire
- ⇒ Le tarif inclus les frais de dossier et la communication : présence des candidats sur le Food&Coffee Markets, sur l'E-mag Vivre l'Entreprise, les réseaux sociaux et sur une newsletter dédiée et sur les écrans pendant le Salon.
- ⇒ Le tarif inclus également la présence d'une personne à la soirée de la remise des Trophées, le 23 juin 2021, incluant le dîner (dans la limite des places disponibles).

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation	Code SWIFT
18707	00071	30621058269	60	<b>Banque Populaire</b> SAINT CYR L'ÉCOLE	CCBPFPPVER
<b>N°TVA intracommunautaire : FR 55 420 01 37 65</b>				<b>Code IBAN : FR 76 1870 7000 7130 6210 5826 960</b>	

### PAIEMENT

**Total HT** \_\_\_\_\_

**TVA 20%** \_\_\_\_\_

**Total TTC** \_\_\_\_\_

CACHET ET SIGNATURE  
précédé de la mention « lu et approuvé »

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_